

Orientations

Orientation 1.2 Inventorier, partager, mettre en réseau et promouvoir les patrimoines et les savoir-faire locaux

La charte vise à développer une politique partagée de valorisation et d'animation des patrimoines et des savoir-faire locaux.

Le préalable consiste à dresser un état global et exhaustif de l'ensemble des patrimoines, y compris du patrimoine immatériel, et partager ce fond de connaissances.

[...]

4 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
<p>1.2.1 Élaborer la stratégie collective de préservation, de découverte, de promotion et de mise en réseau des patrimoines à l'échelle du nouveau territoire par la réalisation d'un atlas du patrimoine matériel et immatériel et d'un schéma d'interprétation.</p> <p>La stratégie s'appuiera, entre autre, sur les labels nationaux obtenus localement, notamment le label « Ville d'Art et d'Histoire » de la Ville d'Hyères et son futur centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, sur le label « patrimoine du XXème siècle », sur le label « jardins remarquables » à partir duquel il est envisagé de créer un parcours « végétal » organisé à partir d'un réseau de parcs et jardins, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination de la démarche • Maîtrise d'ouvrage • Atlas et schéma d'interprétation • Mise en place d'un groupe de travail associant l'ensemble des partenaires • Contribution à la valorisation et la diffusion 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à la démarche • Contribution à la valorisation et la diffusion • Service régional de l'Inventaire général 	<ul style="list-style-type: none"> • DREAL, DRAC, STAP • Offices de tourisme • Agence de développement touristique 83 • Intercommunalités • CAV • Associations culturelles • Partenaires privés • CELRL, PTP
[...]	[...]	[...]	[...]

Référence ID de l'article : #5316

Orientations

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-19 08:46